



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/86
18 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-cinquième session

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 16 janvier 1990, adressée au Secrétaire général par
la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du
peuple palestinien

En ma qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je souhaite porter à votre attention le texte ci-joint intitulé "Vers une paix au Moyen-Orient : perspectives, principes et espoirs", approuvé le 8 novembre 1989 par la Conférence nationale des évêques catholiques aux Etats-Unis, lors de leur réunion générale tenue à Baltimore, Maryland, ainsi que la note d'information sur le Moyen-Orient, émanant du Conseil canadien des Eglises, approuvée par son conseil d'administration le 13 octobre 1989.

Etant donné l'importance de ces déclarations, le Bureau du Comité a décidé, à sa séance du 9 janvier 1990, de demander au nom du Comité, que les extraits de ces déclarations se rapportant à la question de Palestine soient publiés comme documents officiels de l'Assemblée générale au titre des points intitulés "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient". J'ai donc l'honneur de vous communiquer au nom du Comité la demande du Bureau.

La Présidente du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien.

(Signé) Absa Claude DIALLO

ANNEXE I

Vers une paix au Moyen-Orient : perspectives, principes et espoirs

DECLARATION DE LA CONFERENCE NATIONALE DES EVEQUES CATHOLIQUES
(ETATS-UNIS)

En tant qu'évêques catholiques et citoyens des Etats-Unis, nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des peuples, des nations et de l'Eglise au Moyen-Orient. Le christianisme est enraciné dans le sol de la Terre Sainte, où Jésus Christ est né, a vécu, a enseigné, est mort et est ressuscité. En tant que pasteurs, nous désirons offrir notre solidarité à nos frères évêques et notre appui à l'Eglise du Moyen-Orient en ce temps d'épreuves et de difficultés. Nous sommes conscients de la peur, de l'espoir, de la vulnérabilité et de la souffrance des divers peuples de la région - juifs, chrétiens et musulmans. Nous éprouvons un sentiment profond et immuable de respect pour le peuple juif et de sympathie pour la nation d'Israël. Mais nous ressentons aussi avec une acuité nouvelle les souffrances et les espoirs du peuple palestinien. Nous nous sommes toujours efforcés de soutenir le peuple libanais dans son agonie causée par les ravages de la guerre. En tant que citoyens des Etats-Unis, nous sommes également conscients des engagements de notre nation à l'égard des différents peuples du Moyen-Orient et de l'impact considérable de la politique des Etats-Unis sur la région.

C'est d'abord et avant tout en tant que pasteurs et docteurs de l'Eglise que nous rédigeons cette déclaration, profondément préoccupés que nous sommes par ce que signifie la poursuite du conflit et de la violence au Moyen-Orient pour ceux qui y vivent, pour le monde entier et pour tous les croyants. Nos convictions religieuses, notre enseignement traditionnel et nos responsabilités ecclésiastiques nous obligent à être au côté de ceux qui souffrent, à prôner le dialogue au lieu de la violence et à oeuvrer pour une justice et une paix véritables. En 1973 et en 1978, la Conférence catholique des Etats-Unis a publié des prises de position sur le Moyen-Orient, définissant les principes qui, à notre avis, contribueraient à l'instauration d'une paix juste et durable. A la lumière d'un certain nombre d'événements importants survenus par la suite, nous désirons, dans la présente déclaration, faire part de nos propres réflexions dans l'espoir qu'elles contribueront à susciter un effort général et soutenu en vue d'assurer la paix, la justice et la sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. Bien qu'il soit question du "Moyen-Orient" dans son titre, cette déclaration portera plus précisément sur deux des principaux aspects de la situation dans la région : le sort du Liban et les rapports entre le peuple palestinien, Israël et les Etats arabes.

Pour commencer, nous voudrions dire un mot au sujet de nos espoirs et de nos craintes au moment d'aborder cette série complexe de questions qui suscitent tant d'émotion parmi des peuples ayant des croyances et des convictions différentes. Nous avons essayé dans ces réflexions d'exposer clairement nos préoccupations, avec pondération et mesure et avec un respect et une sympathie sincères pour les sentiments et les convictions profondes des autres. Nous pensons que, pour établir un dialogue constructif, il ne faut pas passer sous silence ou éluder les divergences de vues, mais comprendre que les personnes de bonne volonté peuvent

parfois être en désaccord sans mettre en cause le respect fondamental qui caractérise leurs relations. Nous espérons que nos réflexions seront perçues, comprises et examinées dans ce contexte. Nous nous sommes appuyés, dans cette déclaration, sur les points de vue des dirigeants d'un certain nombre de communautés et organisations juives, musulmanes et chrétiennes d'autres confessions.

Parler du Moyen-Orient, c'est parler d'une région qui a un caractère sacré et une histoire fertile en conflits. Pour comprendre la "question du Moyen-Orient", il faut démêler un écheveau complexe de problèmes politiques, religieux, culturels et moraux. Réduire la réalité du Moyen-Orient à une seule dimension - qu'elle soit politique, militaire, religieuse, ethnique ou économique - fausse inévitablement la nature des problèmes qui se posent aux hommes et aux nations de cette région. Cet effort de simplification aboutit à des propositions qui vont à l'encontre de l'objectif à atteindre - l'instauration d'une paix juste et stable au Moyen-Orient.

I. La signification religieuse et politique du Moyen-Orient

La complexité du Moyen-Orient et les problèmes qu'il pose sont liés au mélange unique d'histoire religieuse et politique qui le caractérise. Parce qu'elle est le berceau du judaïsme, du christianisme et de l'islam, cette région suscite un intérêt, des espoirs et des passions dans le monde entier. L'histoire et la géographie du Moyen-Orient sont marquées par une multitude d'événements, de souvenirs, de traditions et de textes par lesquels des centaines de millions de croyants dans toutes les régions du monde définissent, de manière différente, leurs engagements et leurs convictions religieuses. Les communautés religieuses qui vivent aujourd'hui au Moyen-Orient sont les gardiennes de l'héritage religieux d'une grande partie de la population du monde. Le caractère sacré et le contenu de l'histoire du Moyen-Orient sont une source inépuisable d'espoir : l'espoir que les descendants d'Abraham, ses héritiers spirituels, puissent trouver dans leurs valeurs religieuses et leurs principes moraux un fondement commun pour l'édification d'un avenir pacifique. En tant qu'évêques catholiques, nous pensons que cet espoir est fondé : la conviction religieuse et la vision morale qui en découle peuvent imprimer l'impulsion et la direction nécessaires pour transformer les conflits actuels du Moyen-Orient en une paix fondée sur une communauté politique stable. En revanche, l'exploitation inconsidérée des convictions religieuses peut durcir les attitudes politiques, susciter des revendications extrémistes et faire perdre de vue le fait que la prudence et la justice exigent parfois des compromis politiques.

Il est difficile de concevoir un avenir stable et pacifique pour le Moyen-Orient sans la contribution du judaïsme, du christianisme et de l'islam, contribution qu'il faut moduler et guider en recourant aux différentes traditions religieuses et en maintenant entre elles un équilibre soigneux et prudent.

La diversité religieuse du Moyen-Orient n'a d'égal que sa complexité politique. Il n'y a guère aujourd'hui de lieux dans le monde où les enjeux politiques et humains soient aussi élevés et où le danger d'un conflit militaire soit aussi grand. Le Moyen-Orient se caractérise notamment par les conséquences directes et souvent dangereuses que la vie politique de la région peut avoir pour l'ensemble du monde. Le Moyen-Orient pose donc un grave problème moral et politique sur le plan régional comme sur le plan mondial.

La région : La région est, en fait, le théâtre de plusieurs conflits politiques distincts...

Pour analyser la situation au Moyen-Orient, il faut commencer par distinguer entre les différents types de conflits qui déchirent la région. Il est possible, ce faisant, de définir une question cruciale qui caractérise l'histoire du Moyen-Orient depuis 40 ans : la lutte israélo-arabo-palestinienne. C'est la poursuite de ce conflit entre Israël, les Etats arabes et le peuple palestinien qui illustre le mieux la dimension morale du problème du Moyen-Orient et ses rapports directs avec les problèmes plus vastes de la politique mondiale.

Bien que les différends soient définis en termes politiques, il est indispensable de comprendre que chacune des principales parties, en particulier les Israéliens et les Palestiniens, considèrent que leur position et leurs objectifs politiques ont un fondement moral. Les objectifs politiques reposent, des deux côtés, sur des revendications morales, qui elles-mêmes se fondent sur des souvenirs historiques. La gravité et la durée du conflit israélo-palestinien a engendré de part et d'autre des souvenirs historiques radicalement opposés. Les Israéliens et les Palestiniens se souviennent du passé et l'interprètent de façon très différente. Ces souvenirs et ces interprétations opposées de l'histoire récente expliquent les contextes contradictoires dans lesquels s'inscrit le débat sur la manière d'instaurer la paix et la justice dans la région.

En célébrant Pâques, les Juifs "conservernt le souvenir de la terre de leurs ancêtres au coeur de leur espoir" (Commission of the Holy See for Religious Relations with the Jews, "Notes on the Correct Way to Present the Jews and Judaism", sect. VI, No 33, mai 1985). Ils évoquent des siècles de discrimination en Orient et en Occident. Ils se rappellent la Shoah (l'holocauste) qui, comme l'a dit le Pape Jean-Paul II, est "un avertissement, un témoignage et un cri silencieux adressés à toute l'humanité". A l'époque de l'holocauste, ils n'ont guère trouvé de lieux sûrs où se réfugier. Israël représente pour la communauté juive l'espoir d'un refuge sûr dans un monde qui n'en a pas souvent offert au peuple juif. Israël représente aussi pour les Israéliens plus qu'un lieu d'asile : c'est pour eux la réalisation d'une promesse religieuse.

Les Palestiniens ont aussi des liens très anciens avec le pays. Les racines de certains remontent aux temps bibliques. Leur histoire comprend des siècles de domination étrangère : Byzance, les califats, les croisés, l'empire ottoman et le mandat britannique. Leur passé récent a été marqué par la perte de terres ancestrales et de centaines de villages; le déplacement de plus de 2 millions de personnes, dont la plupart sont exilées de leur terre natale; l'indifférence du monde à leurs tribulations; et l'échec de leurs aspirations nationales.

La situation politique au Moyen-Orient, qui est déterminée par ce contexte historique, moral et religieux, n'est pas une situation politique ordinaire. Les principaux enjeux du conflit israélo-palestinien sont les valeurs essentielles par lesquelles les nations et les peuples définissent leur existence : sécurité, souveraineté et territoire. Il est difficile de concevoir une définition plus fondamentale d'un conflit politique. Sans essayer de définir et de décrire l'essence du conflit au stade actuel, il serait utile d'en illustrer l'intensité et l'acharnement.

Le problème politique qui se pose pour Israël peut être défini comme le rapport existant entre son territoire, d'une part, et sa sécurité et sa survie, de l'autre. Quelle est l'étendue du territoire nécessaire pour garantir la sécurité de l'Etat et la survie de sa population? Les termes du problème ont changé au cours des années, en particulier après la guerre de 1967, mais le débat fondamental sur ce qui constitue des "frontières sûres" se poursuit depuis qu'Israël existe en tant qu'Etat moderne.

Les Israéliens vivent avec un sentiment de vulnérabilité politique et psychologique que des observateurs de l'extérieur (surtout dans un pays aussi grand et aussi protégé géographiquement que les Etats-Unis) ont souvent du mal à comprendre. Entourés par des Etats arabes (et officiellement en paix avec l'Egypte seulement), les Israéliens considèrent leur situation géographique comme une situation de vulnérabilité constante; ils ont le sentiment accablant qu'ils ne peuvent pas se permettre de faire des erreurs en évaluant les problèmes de sécurité. Outre les menaces des autres Etats, Israël est sans cesse exposé à des actes de violence, y compris des actes de terrorisme, de la part de groupes soutenant la cause palestinienne.

Son histoire et le fait d'avoir connu cinq guerres en 40 ans expliquent qu'Israël soit déterminé à assurer sa sécurité en accumulant un pouvoir militaire suffisant pour résister aux menaces de ses voisins. Dans l'esprit des Israéliens, les deux objectifs qu'ils poursuivent - sécurité et territoire - et les moyens qu'ils emploient pour les atteindre se justifient moralement car c'est leur survie en tant que peuple qui est en jeu.

S'il y en a beaucoup, au Moyen-Orient et dans le monde, qui n'ont pas pu adhérer à la cause d'Israël sous tous ses aspects, ce n'est pas simplement parce qu'ils sont incapables de comprendre la psychologie israélienne. C'est essentiellement parce que l'idée qu'Israël se fait de ce qui est nécessaire à sa sécurité, surtout depuis 1967, va directement à l'encontre des revendications palestiniennes et de l'intégrité territoriale des Etats voisins.

Le problème pour les Palestiniens ne se pose pas seulement en termes de sécurité et de territoire, mais en termes de territoire et de souveraineté, car cette souveraineté est nécessaire pour garantir la sécurité. La cause palestinienne - souvent représentée dans le passé par d'autres voix arabes, mais défendue aujourd'hui par les Palestiniens eux-mêmes - se fonde sur le fait que les Palestiniens ont été privés de territoire et que le statut d'Etat souverain leur a été refusé. Les Palestiniens soutiennent que la reconnaissance de leur souveraineté est indispensable à leur existence politique dans un monde composé d'Etats souverains; pour que les Palestiniens qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés par Israël puissent recouvrir leur identité politique, il faut à la fois non seulement qu'ils aient un territoire, mais aussi que la souveraineté soit reconnue.

La façon dont les Palestiniens conçoivent l'étendue du territoire nécessaire à un Etat souverain viable a aussi changé avec le temps. Les Palestiniens ont renoncé à leur politique antérieure, qui consistait à revendiquer tous les territoires désignés sous le nom de Palestine, et leur position est aujourd'hui

axée sur la Rive occidentale et Gaza. Mais il est évident que, même avec ce changement, les positions israéliennes et palestiniennes s'affrontent au sujet du même territoire. Pour résoudre le problème difficile que pose la situation au Moyen-Orient, il faut régler le différend résultant de ces revendications légitimes mais contradictoires de manière à rompre le cycle de la violence.

Les dangers sur le plan mondial : Tout succès ou tout échec sur le plan régional a des incidences mondiales. Le Moyen-Orient est une des régions du monde où un conflit local peut engager les superpuissances. Le problème politico-moral du Moyen-Orient met donc en cause non seulement la justice régionale, mais la sécurité mondiale. Le risque d'une prolifération des armes nucléaires, des missiles balistiques et des armes chimiques au Moyen-Orient a aggravé le danger d'une escalade qui transformerait un conflit régional en conflit international. Il faut aussi reconnaître qu'une des sources permanentes de danger au Moyen-Orient reste le commerce des armes classiques, alimenté par de grands pays extérieurs à la région - y compris les Etats-Unis - souvent pour des raisons d'ordre commercial ainsi que d'ordre politique et militaire.

Ce qu'il faut avant tout, c'est une paix stable, fondée sur la juste satisfaction des besoins des Etats et des peuples de la région, car les habitants du Moyen-Orient souffrent depuis trop longtemps. Mais la paix dans la région est aussi une condition essentielle au bien-être des habitants du monde entier. Au Moyen-Orient, la justice régionale et la sécurité internationale se rejoignent.

II. La Conférence nationale des évêques catholiques et le Moyen-Orient

Le Moyen-Orient peut être analysé en se plaçant dans de nombreuses perspectives. Dans la présente déclaration, nous nous exprimons en qualité d'évêques catholiques, dans notre rôle de pasteurs et d'enseignants. Cette identité façonne notre conception des questions relatives au Moyen-Orient.

Nous sommes liés par les liens profonds de la foi à la Terre sainte, la terre des prophètes hébreux, la terre où Jésus est né, a exercé son ministère, a subi la passion, est mort et est ressuscité. Ces liens sont le point de départ de notre réflexion. En qualité d'évêques de l'Eglise universelle, nous sommes guidés par l'engagement continu du Pape Jean-Paul II vis-à-vis de toutes les grandes questions du Moyen-Orient. Dans la lignée des préoccupations pastorales et des politiques de ses prédécesseurs, le Saint-Père s'efforce sans relâche de sensibiliser la communauté internationale aux dimensions humaines, religieuses et morales du Moyen-Orient.

Par la présente déclaration, nous espérons favoriser le processus décrit par le Saint-Père : "que les peuples israélien et palestinien, chacun acceptant loyalement l'autre peuple et ses aspirations légitimes, puissent trouver une solution qui permette à chacun d'eux de vivre dans leur propre foyer, et ce dans la liberté, la dignité et la sécurité" (L'Osservatore Romano, édition anglaise, 5 décembre 1988). La déclaration répond également à la détermination du Pape Jean-Paul II à assurer la protection du peuple libanais et de son pays : "Nous ne pouvons nous résigner à voir ce pays privé de son unité, de son intégrité

territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance. Il s'agit là de droits qui sont fondamentaux et incontestables pour toute nation" (L'Osservatore Romano, édition anglaise, 13 février 1989).

Nous sommes également liés par des liens de solidarité avec les dirigeants des communautés chrétiennes du Moyen-Orient, qui ont été nombreux à signer la Déclaration des chefs des communautés chrétiennes à Jérusalem (Appendice II) et avec tous ceux à la cause desquels ils oeuvrent. Nous avons conscience de la vocation cruciale et doublement difficile des chrétiens vivant au Moyen-Orient. Dans presque tous les cas, ceux-ci vivent comme une minorité religieuse dans un monde à prédominance islamique, fréquemment en subissant des pressions de diverses sortes lorsqu'ils cherchent à vivre leur foi. Et pourtant, ils ont également la possibilité et le devoir de vivre leur chrétienté dans un contexte interreligieux où ils peuvent témoigner de sa valeur et partager ses ressources généreusement.

Dans la présente déclaration, nous exprimons notre solidarité avec les communautés chrétiennes du Moyen-Orient, en particulier celle du Liban, et démontrons notre préoccupation par nos efforts en vue de promouvoir la recherche de la paix dans leurs foyers.

Nous abordons la question du Moyen-Orient en ayant conscience de trois liens de caractère différent, auxquels nous attachons une très grande valeur et qui exercent tous trois une influence sur la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Aux Etats-Unis, nous entretenons des liens avec les communautés juives et islamiques grâce à notre dialogue interreligieux. Depuis le Conseil du deuxième Vatican, le dialogue entre juifs et catholiques a réalisé des progrès remarquables. Vivant parmi la communauté juive la plus importante du monde entier, nous avons ainsi pu procéder à de nombreux échanges et approfondir notre amitié, ce qui nous a permis de mieux comprendre le judaïsme et notre propre foi.

Nos liens avec les communautés islamiques vivant aux Etats-Unis sont de date plus récente, mais connaissent une expansion rapide. Comme c'est le cas du dialogue entre catholiques et juifs, les intérêts des communautés catholiques et islamiques vont des questions proprement religieuses aux questions sociales, parmi lesquelles celle de la paix et de la justice au Moyen-Orient occupe une place particulière. Là encore, l'instauration d'un dialogue nous a permis de mieux comprendre l'Islam et d'approfondir notre propre foi. Le dialogue entre communautés islamiques et chrétiennes est facilité par le climat de respect pour les convictions religieuses d'autrui qui existe aux Etats-Unis.

Enfin, en qualité d'évêques aux Etats-Unis, nous sommes les citoyens et les dirigeants religieux d'un pays qui joue un rôle crucial au Moyen-Orient. Pour ce qui est de l'importance tant régionale que mondiale du Moyen-Orient, le rôle des Etats-Unis est toujours important et parfois décisif.

Les liens qu'entretiennent les Etats-Unis avec Israël sont l'un des éléments qui ont défini la politique suivie au Moyen-Orient au cours des 40 dernières années. L'importance même de ce fait, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis mêmes, obscurcit souvent les liens très nombreux qu'entretiennent les Etats-Unis avec

pratiquement tous les Etats arabes. Ces liens importants ont été considérablement intensifiés par la décision prise par les Etats-Unis d'engager des discussions politiques avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en décembre 1988. Les Etats-Unis ont à présent la possibilité de faire progresser la recherche de la paix et d'user de leur influence et de leurs relations pour favoriser l'instauration d'un dialogue plus approfondi entre Israël, le peuple palestinien et les Etats arabes.

La sensibilisation du public et la discussion du Moyen-Orient ont connu un nouvel élan en raison de l'Intifada (c'est-à-dire le soulèvement des Palestiniens), de la tragédie persistante des otages au Liban et des dévastations dont le Liban est le théâtre. Nous avons abordé la question de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient en 1973 et en 1978. Nous nous penchons à nouveau sur la question dans la présente déclaration parce que nous estimons que la possibilité d'édifier des liens de confiance et de façonner une paix sûre existe aujourd'hui au Moyen-Orient.

Comme il arrive souvent sur la scène politique, les possibilités qui s'offrent sont partiellement le résultat de conflits et de souffrances : c'est incontestablement le cas au Liban, sur la Rive occidentale et à Gaza, en Israël et en ce qui concerne la vie des otages. Les souffrances sont à déplorer mais l'occasion qui s'offre à nous doit être saisie. Nous sommes convaincus qu'un engagement diplomatique actif de la part des Etats-Unis est indispensable pour stimuler une nouvelle initiative en faveur de la paix dans la région du Moyen-Orient. L'expérience passée démontre que les efforts persistants des Etats-Unis déployés aux échelons les plus élevés du gouvernement sont susceptibles de catalyser un processus de paix.

Nous abordons ces questions à la lumière des dimensions religieuses et morales qui sont au coeur de la situation du Moyen-Orient. Nous offrons ces réflexions en espérant qu'elles contribueront aux travaux de la communauté catholique et au plus vaste débat qui se déroule aux Etats-Unis sur la situation au Moyen-Orient.

...

IV. Israël, Etats arabes et palestiniens : principes de politique générale et de paix

Au cours des 40 dernières années, on peut distinguer deux niveaux de la question israélo-arabo-palestinienne. Il s'agit tout d'abord du conflit entre Israël et les Etats arabes : ce conflit a été au premier plan des guerres de 1948, 1956, 1967 et 1973. C'est de l'histoire de ce conflit qu'émane la formule de "paix dans l'intégrité territoriale" de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies (voir Appendice I), qui demeure le texte diplomatique de base pour la recherche d'une solution durable au conflit arabo-israélien. L'objectif, illustré par le Traité de paix conclu entre l'Egypte et Israël (1979) serait de restituer les terres saisies en échange de la reconnaissance diplomatique d'Israël et de la cessation des hostilités de la part des Etats arabes.

Un deuxième niveau du conflit est la question israélo-palestinienne. Cette question, qui mobilise de plus en plus l'attention depuis 1973, s'inscrit dans le contexte plus large des relations entre les Etats arabes et Israël, mais elle a

/...

acquis une existence propre, en particulier à la lumière de l'Intifada dans les territoires de la Rive occidentale et de Gaza occupés par Israël depuis décembre 1987.

A. Principes de politique générale

L'instauration d'une paix durable et générale au Moyen-Orient exige qu'on prenne en considération les deux niveaux du problème. Il ne peut y avoir de paix sûre qui ne débouche un jour ou l'autre sur l'instauration de relations diplomatiques intégrales entre les Etats arabes et Israël, faute de quoi la "légitimité" d'Israël demeurera non définie dans la politique des Etats arabes et la position soutenue par Israël, à savoir que la seule possibilité de survie consiste à se doter d'une puissance militaire considérablement supérieure, se trouvera renforcée.

Il est indispensable que des négociations soient entamées pour Israël comme pour les Etats arabes. Tous ont des besoins auxquels on ne peut répondre que dans le cadre d'un accord négocié, recueillant l'appui d'autres membres de la communauté internationale. Israël s'est efforcé à juste titre d'obtenir de ses voisins arabes une déclaration non ambiguë d'acceptation. L'époque est depuis longtemps révolue où cet élément de base de la vie internationale devrait être affirmé pour le compte d'Israël.

Les Etats arabes ont besoin de négociations afin de régler les revendications territoriales découlant des guerres des 40 dernières années. Les conflits amers centrés sur les hauteurs du Golan, la Rive occidentale et Gaza qui divisent le Moyen-Orient depuis des années doivent faire l'objet d'une solution négociée qui fasse droit aux revendications justifiées des Etats arabes, qui assure la sécurité d'Israël et qui permette au peuple palestinien d'exercer les droits qui leur sont refusés depuis longtemps.

La question israélo-palestinienne est théoriquement différente de la première série de questions, mais en fait, elle ne saurait en être dissociée. Aussi bien les principes que l'opinion publique font obligation aux Etats arabes de considérer le règlement de la question palestinienne comme faisant partie intégrante de tout règlement avec Israël. Il est cependant manifeste que l'expression conflit "arabo-israélien" ne suffit pas à définir les éléments précis de la question palestinienne.

A la différence de la formule adoptée dans la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui considérait les Palestiniens comme des réfugiés, la situation de nos jours - postérieure à Rabat (1974), à la lumière de l'Intifada (1987-89) et à l'issue des entretiens entre les Etats-Unis et l'Organisation de libération de la Palestine (1988-89) - exige une reconnaissance indépendante des droits du peuple palestinien et la recherche d'une solution précise aux questions qui opposent Israël et les Palestiniens. Il faudra aller plus loin que les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Sommet de Camp David, où les Palestiniens occupent une place secondaire, pour donner un cadre à la question du Moyen-Orient de nos jours.

En nous fondant sur les deux dimensions du problème israélo-arabo-palestinien, nous recommandons l'adoption des propositions ci-après, qui ont leurs racines dans une évaluation morale du problème et qui sont reliées à ses dimensions politiques.

1. Proposition du Pape Jean-Paul II : Dans une série de messages et de déclarations, le Pape Jean-Paul II a esquissé une perspective de base sur laquelle devraient reposer les efforts diplomatiques en vue de parvenir à un règlement de la question israélo-palestinienne. Le Saint-Père a défini cette perspective sous diverses formes, bien que la signification en soit demeurée la même : le droit fondamental des Israéliens comme des Palestiniens à avoir un foyer. Le 11 septembre 1987, alors qu'il s'adressait aux Etats-Unis à des dirigeants juifs à Miami, le Pape a déclaré :

Les catholiques reconnaissent parmi les éléments de l'expérience juive que les Juifs ont un attachement religieux à la Terre, qui a ses racines dans la tradition biblique. Après l'extermination tragique du peuple juif (Shoah), celui-ci a amorcé une nouvelle période de son histoire. Le peuple juif a droit à un foyer, comme toute autre nation civilisée, conformément au droit international. "Pour le peuple juif vivant dans l'Etat d'Israël et qui préserve dans cette terre des témoignages si précieux de son histoire et de sa foi, nous devons demander la sécurité et la tranquillité dûment nécessaires qui sont la prérogative de toute nation et la condition de la vie et du progrès de toute société." (Redemptionis Anno, 20 avril 1984.)

Ce qu'on a dit à propos du droit à un foyer s'applique également au peuple palestinien, qui compte tant de sans-abri et de réfugiés. Alors que tous les intéressés doivent honnêtement réfléchir au passé, Musulmans tout comme Juifs et Chrétiens, il est temps de forger les solutions qui aboutiront à une paix juste, complète et durable dans cette région. Je prie ardemment pour l'instauration de cette paix (Origins, 24 septembre 1987.)

Le Saint-Père a réaffirmé cette préoccupation dans son message de l'Angélus du 24 octobre 1989 :

Depuis la Terre sainte, des appels à l'aide et à la solidarité nous parviennent des habitants de la Rive occidentale et de Gaza. Il s'agit des cris de tout le peuple mis particulièrement à l'épreuve aujourd'hui et qui se sent plus faible après des dizaines d'années de conflits avec un autre peuple lié par leur histoire et par leur foi à la même terre. On ne saurait demeurer indifférent à ces appels et aux souffrances quotidiennes de tant de personnes. A tous, je souhaite exprimer ma plus profonde solidarité et leur donner l'assurance que le Pape continuera à faire sienne leur demande légitime de vivre en paix dans un foyer qui leur appartienne en propre, respectant le droit de tous les autres peuples à jouir de la sécurité et de la tranquillité voulues. Adressons une prière à Dieu tout-puissant pour qu'il incite tous les dirigeants à mettre fin dès que possible à tant de souffrances et à s'efforcer véritablement d'instaurer la paix et l'harmonie sur cette terre qui est sainte pour des millions de croyants : Chrétiens, Juifs et Musulmans.

Une déclaration de presse du Vatican, datée du 23 décembre 1988 a confirmé la façon de voir du pape Jean Paul II : "Le souverain pontife a réaffirmé sa conviction profonde que les deux peuples avaient le même droit fondamental à une patrie où chacun puisse vivre dans la liberté, la dignité et la sécurité en harmonie avec ses voisins".

Affirmer que les deux parties, Israël et le peuple palestinien, ont un droit fondamental à une patrie, définit en termes moraux un cadre de négociations politiques. Puisque chacune des parties a droit à une patrie, les négociations devraient avoir pour but de réaliser les droits de l'une et de l'autre. Etant donné que le contenu de ce droit (un territoire dont la possession soit légitimement reconnue) ne peut être réalisé que si chaque partie accepte une limite à ses propres revendications (l'étendue du territoire que chacune possède), la distinction classique consistant à affirmer un droit puis à en limiter le sens et l'exercice, devra guider les négociations.

Le fait de reconnaître le même droit aux deux parties puis d'en limiter la portée pour permettre la réalisation des droits de l'une et de l'autre devrait favoriser un règlement qui atteigne trois objectifs. Premièrement, il donnerait une réalité officielle à l'existence d'Israël en tant qu'Etat souverain aux yeux des Etats arabes et des Palestiniens; deuxièmement, il établirait une patrie palestinienne indépendante avec un statut souverain reconnu par Israël; troisièmement, il devrait y avoir des limites négociées à l'exercice de la souveraineté palestinienne de façon que la sécurité d'Israël soit clairement protégée. Il faudrait réaliser ces objectifs généraux par un processus de négociation qui établisse des garanties appropriées en ce qui concerne la sécurité, l'autodétermination, la souveraineté et le territoire de chaque partie. Nous proposons ces objectifs non pas pour limiter ou définir d'avance le processus ou la substance des négociations mais pour déterminer les besoins et exigences clés dont il faudra tenir compte, et cela dans un climat de bonne foi et de négociations sérieuses entre les parties. Ces objectifs développent, en leur restant fidèles, les principes que nous avons proposés dans nos déclarations de 1973 et 1978 et que nous réaffirmons ici.

2. Reconnaissance du droit à l'existence d'Israël à l'intérieur de frontières sûres : La résolution 242 de l'ONU et les déclarations du pape demandent la reconnaissance de ce droit comme moyen de résoudre le problème "sécurité et territoire" d'Israël. C'est là à notre avis, le fondement même d'une paix juste et durable. Cette question, condition de sa survie, est si essentielle pour la façon dont Israël conçoit sa situation au Moyen-Orient, qu'il est de l'intérêt de tous que la sécurité des Israéliens soit garantie politiquement, stratégiquement et psychologiquement. Des frontières sûres sont pour une nation le moyen de défendre son existence. Le fait que le droit d'Israël à exister soit reconnu suppose forcément que la question de frontières sûres soit résolue. Pour résoudre cette question, il faudra toutefois définir précisément la notion de sécurité adéquate. Les besoins d'Israël sur le plan de la sécurité doivent être conciliés avec les besoins des Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination. On ne peut résoudre la question de la sécurité et du territoire en s'appuyant sur une définition de la sécurité d'Israël si large qu'elle empiète sur les droits fondamentaux d'autres parties (et surtout des Palestiniens et des Etats voisins).

3. Reconnaissance des droits des Palestiniens : Le droit à l'autodétermination, y compris la possibilité de choisir une patrie indépendante, autre pierre angulaire d'une paix juste, est au coeur même des droits légitimes des Palestiniens. Le droit des Palestiniens à une patrie est lié à la reconnaissance d'autres droits : 1) leur droit de choisir leurs propres dirigeants sans intervention extérieure; 2) leur droit de participer, sur un pied d'égalité, par l'intermédiaire de représentants choisis par eux, à toutes les négociations pouvant influencer sur leur destin; et 3) le droit à se voir reconnaître explicitement et légitimement la possession de leur territoire, sans que cela dépende d'une autorité extérieure. Ces assertions aboutissent à une conclusion aussi claire que controversée, à savoir la représentation des Palestiniens aux négociations sur le Moyen-Orient, prélude à la souveraineté territoriale et politique des Palestiniens.

Tirer cette conclusion exige que l'on reconnaisse des limites aux droits des palestiniens : leur reconnaître la possession d'un territoire propre suppose qu'ils renoncent de leur côté à des revendications plus larges sur le territoire israélien. La coexistence avec Israël n'est possible que si l'on comprend que la sécurité est une notion qui vaut dans les deux sens : les Palestiniens s'assureront la possession sûre de leur patrie en ne laissant planer aucun doute dans leurs paroles et leurs actes quant à la sécurité et au territoire d'Israël. Il faut fixer une limite à l'exercice de la souveraineté palestinienne, de façon à protéger clairement la sécurité d'Israël. La nature de la sécurité réciproque exige que les parties soient disposées à accepter des limites à la définition et à l'exercice de leurs droits. Limiter la définition des exigences de sécurité d'Israël et la poursuite des revendications territoriales des Palestiniens a un caractère complémentaire. Il est crucial pour la sécurité réciproque des deux peuples que soient acceptées ces limites. En outre, le respect par chacune des parties de leur droit à une patrie exige qu'elles s'en tiennent l'une et l'autre scrupuleusement au principe de non-intervention.

Il faut bien souligner que la solution du problème palestinien ne peut incomber uniquement à Israël. Tous les Etats de la région, ainsi que d'autres pays de la communauté internationale, ont la responsabilité d'aider à satisfaire les aspirations légitimes du peuple palestinien et à chercher à répondre concrètement au besoin qu'il a exprimé de posséder un territoire et d'y exercer sa souveraineté.

4. Application des résolutions 242 et 338 de l'ONU : Ces deux résolutions contiennent toujours les principes fondamentaux de tout règlement durable au Moyen-Orient. D'autres textes s'y sont ajoutés pour tenir compte des faits nouveaux et de l'évolution constante de la situation dans la région : il s'agit du Traité de paix entre l'Egypte et Israël (1979), du Sommet de Fès (1982), des déclarations d'Arafat (décembre 1988); ils ne remplacent toutefois pas les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Les principales dispositions de la résolution 242 consistent à confirmer la formule de la cession de terres en échange de la paix, à amener les autres Etats du Moyen-Orient à accepter Israël et à affirmer l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre.

5. Droits de l'homme et liberté religieuse : Ce principe est crucial pour tout le Moyen-Orient. Le respect des droits de l'homme est l'une des conditions d'une paix stable; c'est là une conviction que notre conférence épiscopale n'a cessé d'affirmer (voir A Word of Solidarity, A Call for Justice: A Statement in Religious Freedom in Eastern Europe and the Soviet Union (1988) [Un mot de solidarité, un appel à la justice : déclaration touchant la liberté religieuse en Europe orientale et en Union soviétique (1988)]. Du fait même de la diversité des communautés religieuses dans la région et des différences entre les régimes politiques, il faut exercer une vigilance constante sur le plan de la liberté religieuse. Il importe en outre au plus haut point de souligner que liberté religieuse signifie non seulement le respect de la conscience individuelle des croyants mais aussi la reconnaissance des droits des communautés religieuses de pratiquer leur religion, de fonder et de maintenir des églises et des institutions éducatives et de parrainer des institutions sociales. Les Palestiniens (chrétiens et musulmans) et les Israéliens (juifs, chrétiens, musulmans) peuvent offrir un exemple de tolérance et de pluralisme religieux au monde entier. Etant donné les promesses d'une telle situation, nous sommes profondément inquiets par la menace que posent aux communautés chrétiennes et autres au Moyen-Orient des mouvements militants qui rejettent souvent la tolérance et le pluralisme.

Les attitudes qui nient la dignité humaine et les droits fondamentaux en invoquant la religion, la race ou la nationalité menacent également ce principe. Les préjugés ou le fanatisme dans les propos, le comportement et les médias à l'encontre des Juifs ou des Arabes intensifient le conflit dans la région et enflamment les débats sur la question du Moyen-Orient au sein de la communauté mondiale. Ainsi que la Commission pontificale de justice et de paix l'a précisé dans son document sur le racisme de janvier 1989 :

"Parmi les manifestations de méfiance raciale systématique, il faut une fois de plus insister particulièrement sur l'antisémitisme; des actes terroristes dirigés contre des juifs ou des symboles juifs se sont multipliés ces dernières années et montrent le radicalisme de ces groupes."

Les préjugés anti-arabes, la haine ethnique et le fanatisme compromettent aussi manifestement la dignité et les droits des Palestiniens et d'autres peuples arabes. Leur qualité d'être humain se trouve en butte à des stéréotypes brutaux, des généralisations dénuées de fondement et d'autres formes habituelles de préjugés. La recherche de la paix au Moyen-Orient doit être guidée par le respect des droits de chacun et l'opposition à toute forme de préjugés niant la dignité de la personne humaine.

6. Indemnité pour les pertes subies : L'histoire longue et destructive de la lutte israélo-palestinienne a fait de nombreuses victimes qui sont fondées à demander réparation. Les demandes des Palestiniens comme des Israéliens sont justifiées et devraient à notre avis être soigneusement étudiées et satisfaites. Nous sommes convaincus qu'un règlement politique juste amènerait de nombreux Etats et d'autres institutions à contribuer juridiquement et financièrement à ce processus.

7. Le statut de Jérusalem : La ville de Jérusalem est une pomme de discorde dans la question arabo-israélo-palestinienne depuis 1948. Il est évident que le statut de la ville ne peut être réglé par des mesures unilatérales.

Nous réaffirmons et appuyons le principe fondamental exposé en plusieurs occasions par le Saint-Siège, à savoir qu'il faudrait : 1) garantir le caractère sacré de Jérusalem que les fois abrahamiques considèrent comme leur héritage; 2) protéger la liberté religieuse des personnes et des communautés; 3) assurer les droits acquis par les diverses communautés concernant les lieux de culte, les lieux saints, les institutions éducatives et sociales; et 4) préserver le statut religieux spécial de la Ville Sainte et les lieux de culte propres à chaque religion par une "protection juridique appropriée" qui soit internationalement respectée et garantie.

Ce n'est pas en discutant - on s'en doute - pour savoir qui possède la souveraineté à Jérusalem qu'on pourra concrétiser ces éléments; il faut aussi se rendre compte que ces éléments ne demandent pas de forme particulière de juridiction ou de souveraineté. Ils n'exigent ni n'excluent qu'un pouvoir civil exerce sa souveraineté dans la ville de Jérusalem.

B. L'Intifada

Les principes que nous venons d'exposer s'appliquent particulièrement à la question israélo-palestinienne. C'est en effet cet aspect du problème du Moyen-Orient que l'Intifada a mis au centre des préoccupations morales et politiques. Pendant la majeure partie des 10 dernières années, la question de Palestine est passée au second plan, éclipsée par les négociations égypto-israéliennes, les prises d'otages, la guerre entre l'Iran et l'Iraq, le conflit dans le golfe Persique et la guerre au Liban.

C'est justement alors qu'on semblait les ignorer que les Palestiniens vivant dans les territoires occupés par Israël de la Rive occidentale et de Gaza ont pris les choses en main. Depuis décembre 1987, les Palestiniens ont exigé qu'Israël, les Etats-Unis, les Etats arabes et la communauté internationale se soucient de nouveau de leur sort. L'Intifada est en fait une tentative de remanier l'ordre du jour politique au Moyen-Orient.

On peut interpréter de diverses manières l'importance de cet événement. Ce qu'il faut à notre avis souligner ici, c'est sa signification politique, et psychologique et son intérêt sur le plan des droits de l'homme. Politiquement, l'Intifada est l'affirmation qu'après plus de 20 années d'occupation militaire, les Palestiniens refusent d'accepter la situation. Le fond de la revendication des Palestiniens est que la situation politique actuelle dans les territoires occupés par Israël repose sur une injustice, un déni des droits de l'homme fondamentaux.

Psychologiquement, la pression que représentait leur position politique exprimée par l'Intifada a donné à toute une génération de Palestiniens un sens nouveau de la solidarité et de l'autodétermination politique. Ce qu'il ne faut jamais manquer de souligner c'est que l'Intifada est un cri d'appel à la justice, à

l'identité individuelle et politique; c'est l'expression des droits individuels et politiques des Palestiniens en tant qu'êtres humains dignes de respect, pris comme individus ou comme peuple.

La portée et la durée de l'Intifada est la plus grande résistance opposée jusqu'ici au régime militaire israélien mis en place sur la Rive occidentale et à Gaza depuis 1967. Le Gouvernement israélien a reconnu le problème politique fondamental que pose l'Intifada et a réagi en essayant de l'étouffer. Le rapport sur les droits de l'homme établi par le Gouvernement des Etats-Unis résume bien sa réaction. Le Gouvernement israélien voit l'Intifada non pas simplement comme une agitation civile mais "comme une nouvelle phase de la guerre menée depuis 40 ans contre Israël et comme une menace contre la sécurité de l'Etat" (Country Reports, p. 1377). L'inquiétude qu'inspire aux Israéliens cette menace pour leur sécurité coexiste avec la nécessité où ils sont de maintenir l'ordre face à la résistance nouvelle des Palestiniens.

Les mesures prises au cours de cette "guerre" ont suscité durant les 22 années d'occupation de virulentes critiques sur le plan des droits de l'homme en Israël comme à l'étranger.

Les Country Reports on Human Rights Practices for 1988, publiés par le Gouvernement des Etats-Unis, font état de plusieurs grandes catégories de violations des droits de l'homme, parmi lesquelles : 1) l'usage excessif de la force qui a entraîné la mort de nombreux Palestiniens; 2) les violences physiques et les brutalités à l'encontre de prisonniers et d'autres personnes n'ayant pas participé directement à des manifestations; 3) la démolition de maisons et la pose de scellés; 4) la fermeture d'établissements d'enseignements; et 5) l'arrestation, la détention et l'exil arbitraires.

En tant qu'évêques, nous sommes particulièrement préoccupés par la déclaration d'avril 1989 dans laquelle les chefs des communautés chrétiennes à Jérusalem signalent que leurs ouailles restent privées de leurs droits fondamentaux et dénoncent le nombre tragique et superflu de victimes parmi les Palestiniens, en particulier parmi les mineurs : "A Jérusalem, sur la Rive occidentale et à Gaza, notre communauté se voit constamment privée dans la vie quotidienne de ses droits fondamentaux par des actes arbitraires délibérément perpétrés par les autorités. Nos communautés sont souvent victimes, sans les avoir provoquées, de mesures vexatoires et de mauvais traitement" (voir appendice II).

Les décisions à prendre sur les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme sont toujours sujettes à réévaluation mais la question politique plus profonde, de la justice et de la légitimité des revendications palestiniennes touchant le territoire et la souveraineté, constitue le problème fondamental posé par l'Intifada. C'est précisément le fondement politique de l'Intifada, réalité reconnue d'ailleurs par les Palestiniens comme par les Israéliens, qui en fait l'importance politique. C'est bien pourquoi nous avons choisi d'appeler particulièrement l'attention sur l'Intifada parmi les nombreux et graves problèmes que pose la situation des droits de l'homme au Moyen-Orient.

V. Recommandations touchant la politique des Etats-Unis

Nous avons constamment eu à l'esprit la politique des Etats-Unis en rédigeant la présente déclaration en notre qualité d'évêques américains. Toutefois, l'objectif de cette section est plus précisément de formuler une série de recommandations touchant la politique des Etats-Unis à la lumière de l'analyse que nous venons de faire de la situation au Moyen-Orient. Notre souci est de lier les principes moraux énoncés dans la présente déclaration à des options politiques précises. Par définition, ces options sont susceptibles d'être débattues et de faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Ce qui ne saurait être débattu, par contre, c'est la nécessité de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Le statu quo est insoutenable pour les peuples du Moyen-Orient et la communauté mondiale en général. L'instrument du progrès doit être le dialogue - alternative à la violence qui a fait ses preuves. Le Pape Jean-Paul II a décrit la dynamique du dialogue susceptible d'aboutir à la paix en ces termes : "J'exhorte les parties à examiner avec une sincère bonne volonté toute démarche positive et constructive de l'une ou l'autre d'entre elles. La voie du dialogue dans la quête pour la paix est certainement ardue et épuisante, mais chaque obstacle éliminé peut être considéré comme un réel progrès et certainement digne d'inspirer des gestes analogues et d'instiller la confiance nécessaire pour la poursuite des efforts (L'Osservatore Romano, édition anglaise du 5 décembre 1988).

Les recommandations formulées dans la présente section visent à accélérer la progression vers l'amorce d'un dialogue, à promouvoir la confiance entre les parties et à éliminer les obstacles dans la recherche d'une paix juste. Ces recommandations mettent l'accent sur le rôle des Etats-Unis, mais l'appel lancé en vue d'un dialogue élargi concerne en premier lieu les parties au conflit du Moyen-Orient. Pour que le dialogue politique puisse aboutir, il faudra que d'une part les Palestiniens acceptent de discuter de la question de frontières sûres et de relations politiques stables avec Israël et que d'autre part les Israéliens acceptent de discuter de la question du territoire et de la souveraineté avec les Palestiniens. Il faudra également que les Etats arabes fournissent les garanties nécessaires en ce qui concerne la légitimité et la sécurité d'Israël et que ce pays s'engage à concéder des territoires aux fins de la paix. Les négociations des années 70 entre Israël et l'Egypte offrent un modèle de dialogue réussi. Elles mettent également en lumière le rôle essentiel que les Etats-Unis ont joué dans ces négociations.

A l'heure actuelle, plusieurs propositions ont été formulées par diverses parties. Le Gouvernement israélien a présenté une proposition le 14 mai 1989. Le Président de l'Egypte, M. Moubarak, a fait des recommandations prenant pour point de départ le plan israélien. Le plan Moubarak est une initiative imaginative qui développe d'autres initiatives et transcende les obstacles touchant la procédure et les questions de fond. Les représentants des Palestiniens et d'autres Etats ont demandé la convocation d'une conférence internationale qui servirait de cadre aux négociations.

Sans entrer dans le détail de ces propositions, notre propos est d'inviter instamment les parties intéressées à les examiner et de réaffirmer à nouveau que nous sommes convaincus que le dialogue et la négociation doivent permettre d'aboutir à la paix au Moyen-Orient.

...

Le rôle des Etats-Unis est d'aider à résoudre le conflit du Moyen-Orient. Sans pouvoir se substituer aux autres parties, les Etats-Unis sont en mesure de les aider. Nos recommandations visent à inciter les Etats-Unis à participer davantage au processus de recherche de la paix au Moyen-Orient.

A. Les relations des Etats-Unis et de l'Union soviétique au Moyen-Orient

L'un des éléments qui nous portent à croire que de nouvelles chances s'offrent - c'est la possibilité d'une évolution constructive des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Pendant de nombreuses années, l'Union soviétique est demeurée en marge de la situation au Moyen-Orient. Les récentes déclarations de l'Union soviétique laissent penser que la nouvelle conception en matière de politique étrangère modifiera cet état de choses. Il ressort, d'autre part, des déclarations soviétiques que ce pays est désireux de jouer un rôle plus constructif dans la région.

La rivalité qui a opposé les superpuissances au cours des 40 dernières années a manifestement conféré une plus grande gravité à la situation au Moyen-Orient et compliqué encore la solution de problèmes cruciaux. Si par suite d'une nouvelle orientation, la position des superpuissances à l'égard du conflit est plus coordonnée, cette évolution devrait être bien accueillie et se poursuivre.

La politique des superpuissances devrait tendre à donner la priorité au bien-être des Etats et des peuples de la région, et non à imposer leurs vues aux Etats moins puissants.

...

C. Les Etats-Unis, les Palestiniens et l'Intifada

Pour des raisons tant morales que politiques, l'Intifada exige de la part du Gouvernement des Etats-Unis une réaction plus imaginative et plus constructive.

Les violations des droits de l'homme doivent être traitées en fonction de la politique et de la législation des Etats-Unis en la matière. L'évaluation de la situation que donnent les rapports sur la question (Country Reports on Human Rights Practices) pour 1988 constitue de solides préliminaires et devrait guider la politique des Etats-Unis.

Comme on l'a noté précédemment, au-delà de la question des droits de l'homme, l'Intifada appelle l'attention sur le problème politique plus crucial des droits des Palestiniens à une patrie. En passant en revue les principes sur lesquels la

politique des Etats-Unis devrait se fonder, nous avons précisé les conditions qu'à notre sens il importe de remplir pour résoudre le problème opposant les Israéliens et les Palestiniens en ce qui concerne la sécurité, la souveraineté et le territoire. Les Etats-Unis devraient : 1) poursuivre à un niveau plus élevé les discussions politiques avec les Palestiniens; et 2) exprimer clairement leur appui en faveur du droit des Palestiniens à une patrie et de leurs droits politiques en général. Les Etats-Unis devraient également obtenir des précisions des Palestiniens au sujet de la Déclaration de décembre acceptant l'existence d'Israël et les dispositions des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces discussions pourraient déboucher sur des entretiens avec les Israéliens (appelés à préciser leur position au sujet de l'acceptation des dispositions des résolutions 242 et 338) et les Palestiniens portant sur les mesures permettant de garantir aux deux parties des frontières sûres. Les échanges de vues pourraient également porter plus précisément sur la conception que se font les Palestiniens et les Israéliens des mesures nécessaires pour développer la confiance entre les deux peuples.

Les Etats-Unis devraient continuer à enjoindre les Palestiniens de tenir compte du principe énoncé par Jean-Paul II dans L'Osservatore Romano de décembre 1988 selon lequel le dialogue est le moyen de parvenir à la paix au Moyen-Orient, à l'exclusion de toutes formes de recours aux armes et à la violence et surtout au terrorisme et aux représailles.

Ce principe s'applique, à notre sens, à toutes les parties au conflit du Moyen-Orient. Les peuples de la région endurent depuis trop longtemps le fléau de la guerre, des violences systématiques et des actes de terrorisme qui frappent inévitablement les civils innocents et vulnérables. De tels actes de terrorisme n'ont aucune justification morale ou politique et doivent être catégoriquement condamnés.

D. Les Etats-Unis et Israël

La politique de soutien des Etats-Unis à l'égard d'Israël est une politique fondamentalement rationnelle et justifiée qui sert les intérêts des deux nations et peut faciliter l'accomplissement des progrès nécessaires au Moyen-Orient pour qu'Israël, les Etats arabes voisins et les Palestiniens parviennent à la paix. Le soutien dont Israël bénéficie de la part des Etats-Unis sur le plan politique, stratégique et moral doit se poursuivre. Ce soutien n'empêche nullement les Etats-Unis de maintenir leur position, parfois défavorable à Israël, sur un éventail de questions, y compris sur la question des droits de l'homme. Par exemple, les Etats-Unis considèrent que les colonies d'implantation israéliennes sur la Rive occidentale sont juridiquement contestables et font obstacle à la paix.

En notre qualité d'évêques, nous estimons que l'objectif de l'aide fournie par les Etats-Unis, tant à Israël qu'à d'autres Etats, est de permettre à tous les peuples d'instaurer la paix et la justice.

E. Les Etats-Unis et les Etats arabes

Comme nous l'avons fait observer, le règlement politique du conflit du Moyen-Orient exige l'instauration de relations stables et équitables entre Israël et les Etats arabes ainsi que le règlement de la question israélo-palestinienne.

Les relations des Etats-Unis avec les Etats arabes varient extrêmement, mais leur influence auprès d'un certain nombre des principaux Etats est considérable. Les Etats-Unis devraient continuer à encourager, à persuader et à inciter vivement les voisins d'Israël à normaliser leurs relations avec cet Etat dans le contexte de négociations visant à régler les conflits entre les Etats arabes, Israël et les Palestiniens.

L'histoire des quatre principaux conflits, les besoins des Etats arabes eux-mêmes et le fait que le bon vouloir d'Israël de tenir compte des préoccupations des Palestiniens est subordonné à l'attitude des Etats arabes à son égard prouvent la nécessité de "normaliser" la carte politique du Moyen-Orient.

L'histoire du Moyen-Orient au cours des 40 dernières années a aussi été marquée par l'incapacité des Etats arabes également à répondre de manière adéquate aux besoins et aux aspirations des Palestiniens. A l'heure actuelle, un consensus se dégage nettement parmi les Etats arabes modérés en faveur d'un règlement de la question de Palestine fondé sur la restitution de terres pour assurer la paix. Les Etats-Unis devraient encourager ce consensus et faire pression sur Israël pour qu'il saisisse l'occasion qui s'offre.

VI. Conclusion

Nous sommes convaincus que de réelles chances de paix existent actuellement au Moyen-Orient et que les Etats-Unis ont un rôle indispensable à jouer dans ce processus, conviction qui est à l'origine de la présente déclaration. En tant que chefs religieux, nous espérons que ces chances seront mises à profit, que notre pays s'acquittera de ses responsabilités en faisant progresser la cause de la paix et que nos prières seront ainsi exaucées.

Il faudra qu'une multitude d'institutions, de communautés et de particuliers déploient des efforts intensifs pour mettre ces chances à profit et les transformer en un réel processus de paix. Il nous a paru indispensable de chercher à éclaircir quelque peu, dans la présente déclaration, la complexité de la situation au Moyen-Orient pour bien faire ressortir les principes moraux et les problèmes qui sont en jeu.

Nous estimons, toutefois, que même au-delà des complexités politiques et morales de la situation au Moyen-Orient, il existe une réalité plus profonde qu'il importe de reconnaître et qui doit servir de fondement à la recherche d'une paix équitable. Cette réalité plus profonde, c'est la nature religieuse du Moyen-Orient, région dont l'histoire et les peuples ont été marqués par la visite de Dieu. Les fondements religieux du Moyen-Orient ont une pertinence politique et morale. Pour instaurer la paix dans la région, il faut non seulement faire appel à la raison mais s'appuyer également sur la foi et les convictions des traditions religieuses dont le Moyen-Orient est le berceau.

Des politiques et garanties nouvelles ne peuvent suffire pour édifier une paix véritable. Ce qui est indispensable c'est également de développer la confiance entre les peuples, même lorsque l'histoire les divise. Des dispositions doivent maintenant être prises pour encourager l'amorce d'un dialogue plus approfondi et

accroître la confiance entre les divers peuples du Moyen-Orient. En tant que croyants, nous trouvons dans nos trois traditions religieuses des ressources permettant de susciter la confiance mutuelle et l'espoir de répondre à l'appel invitant à transcender les démarcations politiques, religieuses, ethniques et géographiques pour oeuvrer en faveur de la paix.

Ce n'est qu'avec la grâce de Dieu que l'on parvient à instaurer une paix juste et durable. Si les artisans humains de la paix ont un rôle essentiel à jouer - et sont bénis des musulmans, des chrétiens et des juifs - la paix est en fin de compte l'oeuvre de Dieu.

Nous sollicitons les prières de tous les croyants pour le rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Dans The Challenge of Peace (1983), nous invitons nos fidèles à prier, à jeûner et à faire abstinence le vendredi pour la paix. Nous les y invitons de nouveau, tout particulièrement pour la paix au Moyen-Orient.

Nous nous engageons également à poursuivre le dialogue avec nos partenaires et amis juifs et musulmans; nos trois religions ont en commun deux thèmes centraux : l'espérance face à l'adversité et au danger et la poursuite de la paix face aux conflits et à la violence. Efforçons-nous maintenant d'axer nos espoirs sur l'accomplissement de réels progrès vers l'instauration d'une paix véritable et durable.

ANNEXE II

Exposé de la position du Conseil canadien des Eglises

Approuvé le 13 octobre 1989 par le Chapitre général

Introduction

Le Chapitre général du Conseil canadien des Eglises se compose des représentants de 16 Eglises de tradition protestante, catholique ou orthodoxe. Nous considérons que la vocation des chrétiens est la défense universelle de la justice. Aussi le Chapitre est-il souvent intervenu en faveur de victimes de la violence et de l'injustice dans le monde.

Le Moyen-Orient est aujourd'hui en crise, plongé dans les conflits. Dans les divers pays de cette région, des individus de différentes religions subissent la violence et l'injustice. Devant les souffrances humaines que causent ces conflits, nous ne pouvons en conscience garder le silence.

Cependant, si nous prenons position, c'est seulement parce que nous sommes mûrement conscients des liens privilégiés qui nous attachent aux hommes et aux lieux de la région. C'est donc en ayant dûment égard aux faits ci-après que nous faisons entendre notre voix :

A. Nous, chrétiens, avons avec les juifs des racines communes. Mais depuis que l'Eglise chrétienne issue du judaïsme a pris une identité distincte, nos rapports avec la communauté restée juive n'ont pas été sereins. Nous reconnaissons que l'antijudaïsme chrétien a été la cause de grandes souffrances pour la communauté juive et admettons la culpabilité chrétienne dans les événements qui ont conduit à la crise actuelle.

B. Nous, chrétiens, avons avec l'islam un patrimoine commun et des relations de très longue date. Comme avec le judaïsme, les rapports entre la chrétienté et les communautés islamiques ont été, bien souvent, troublés. Nous avons conscience que les communautés islamiques moyen-orientales se souviennent encore aujourd'hui de la violence et de l'iniquité semées par les chrétiens d'Occident durant les Croisades.

C. Nous, Eglises chrétiennes, avons d'étroites relations avec les Eglises moyen-orientales. Nos membres orthodoxes sont très proches de leurs homologues de cette partie du monde. Les maronites du Liban, tout comme d'autres groupes de la région, sont en communion intime avec l'Eglise catholique. Un grand nombre de nos Eglises protestantes et anglicanes ont des homologues au Moyen-Orient. Le Conseil lui-même reste en étroites relations avec le Conseil des Eglises du Moyen-Orient. Ces liens nous ont amenés à apprécier l'endurance de ces témoins que sont les Eglises de la région.

D. La région elle-même revêt pour nous une signification particulière. Comme les musulmans et les juifs, nous y avons notre mémoire privilégiée. Les récits de la Bible, les événements qui constituent le fondement même de la tradition chrétienne, sont associés à ces lieux devenus un théâtre de conflit.

Conscients des liens spéciaux que nous avons avec les hommes et les lieux du Moyen-Orient, et reconnaissant que la culpabilité dans les origines du conflit est commune, nous déclarons ici notre position. Nous l'exposons dans un esprit de réconciliation et afin d'aider à mieux faire comprendre les questions qui ont modelé le Moyen-Orient d'aujourd'hui et les hommes et femmes qui y vivent, dont les très sincères aspirations à la paix méritent que nous y prêtions attention et que nous essayions d'être constructifs.

1. Généralités

Nous déplorons le triste paradoxe qui fait que cette région, berceau des trois religions qui sont nées de la foi d'Abraham et se réclament d'un dieu de justice, de miséricorde et de paix, est aujourd'hui le théâtre de tant de souffrances humaines. Les populations y subissent depuis longtemps les épreuves de la guerre, de la répression, du terrorisme et des luttes intestines. On peut y distinguer au moins quatre conflits distincts, dont chacun, quoique lié dans une certaine mesure aux autres, a ses causes propres, plongeant ses racines dans une très longue suite d'injustices qui ont engendré la suspicion et l'aliénation. Les moments de paix ne sont que l'absence d'hostilités actives; aucun indice ne laisse encore entrevoir un règlement régional qui permettrait aux diverses populations et aux différents groupes confessionnels de coexister dans l'harmonie. Le Moyen-Orient continue de poser un difficile problème aux artisans de la paix et à tous ceux qui veulent la justice.

Nous regrettons les atteintes aux droits de l'homme qui se produisent dans de nombreux pays de la région. Bien souvent, il n'existe pas dans ces Etats de structures politiques qui permettraient aux opinions dissidentes de se faire entendre et l'opposition en est par conséquent réduite à s'exprimer par la violence, dont les victimes sont souvent les éléments les plus vulnérables de la société. Dans la plus grande partie de la région, la pauvreté et le sous-développement chroniques constituent un ferment qui nourrit le désir de vengeance et le désespoir des générations successives.

Nous constatons la montée du fondamentalisme dans toutes les communautés religieuses du Moyen-Orient et déplorons l'esprit d'intolérance qu'engendre ce phénomène, intolérance à l'égard des autres confessions et à l'égard des autres sectes de la même foi. Nous regrettons tout particulièrement que certains introduisent, dans la région, un christianisme fondamentaliste à l'occidentale, élément étranger et perturbateur, qui discrédite le témoignage que portent les chrétiens autochtones. Nous espérons vivement que les représentants de ces groupes accepteront le dialogue que le Conseil des Eglises du Moyen-Orient leur propose afin d'établir l'oeuvre missionnaire sur une base de coopération.

Nous nous réjouissons que l'amélioration des relations entre les superpuissances ait permis de détendre les relations entre les Etats de la région. Nous prions pour tous les hommes et femmes de bonne volonté qui oeuvrent pour le règlement des conflits et l'avènement d'une ère de paix. Nous honorons ceux qui travaillent avec nous et témoignent en accomplissant au nom du Christ des oeuvres de miséricorde et de réconciliation pour servir, sans considération de croyances, ceux qui subissent les souffrances de la guerre et de l'oppression, et nous rendons

hommage aux nombreux actes de charité généreusement accomplis par ceux qui se réclament d'autres religions. Ce sont autant de signes qui laissent espérer un avenir meilleur.

2. Les Eglises du Moyen-Orient

Nous reconnaissons que le Moyen-Orient est une terre de révélation et de sainteté. Cette terre dont parlent les Ecritures, ces lieux que connaissaient les patriarches de l'Ancien Testament et les apôtres, et en particulier les contrées où Jésus a accompli son ministère terrestre, ne peuvent manquer d'avoir une signification particulière pour les Eglises chrétiennes du monde.

Un grand nombre d'Eglises du Moyen-Orient remontent au premier siècle. Certaines de nos Eglises canadiennes sont en communion directe avec ces ordres anciens, d'autres les considèrent maintenant comme des amis et des partenaires dans la grande famille oecuménique mondiale. Nous rendons grâce à ces Eglises moyen-orientales de rester une présence et de continuer de témoigner, ce qui à nos yeux atteste la force avec laquelle elles assument la difficile mission de vivre l'Evangile dans cette partie du monde. Il incombe à l'Eglise, où qu'elle se trouve, d'affirmer et de soutenir leur ministère, en particulier le ministère de réconciliation qu'elles accomplissent pour l'avènement de la paix. Nous approuvons tout particulièrement l'action du Conseil des Eglises du Moyen-Orient, qui symbolise hautement la présence et le témoignage des chrétiens de la région.

3. Le Canada et le Moyen-Orient

Depuis des années, le Canada s'efforce de suivre une politique constructive et impartiale face aux conflits du Moyen-Orient. Bien que ses actes n'aient pas toujours été aussi impartiaux qu'il voudrait le faire croire, il est considéré dans la région comme un pays qui reste objectif et veut sincèrement la paix, et les Canadiens peuvent être fiers de ce que celles de leurs troupes qui sont enrôlées dans les forces de maintien de la paix accomplissent depuis plusieurs années à Chypre, dans le Sinai, au Liban, sur les hauteurs du Golan et à Jérusalem. Nous savons gré à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de l'aide humanitaire qu'elle apporte pour alléger les souffrances. Nous demandons instamment au Gouvernement canadien de se servir du crédit qu'il a dans la région pour favoriser les initiatives diplomatiques en vue de négociations de paix.

Au cours de notre vie, nous avons assisté à un flux croissant de visiteurs et d'émigrants se rendant du Moyen-Orient au Canada et, surtout dans le cas d'Israël, du Canada au Moyen-Orient. Beaucoup d'entre eux sont arrivés au Canada en provenance de pays du Moyen-Orient déchirés par l'instabilité politique, les difficultés économiques et l'extrémisme croissant; ils ont apporté une contribution à la société canadienne sous différentes formes. En particulier, ils ont apporté de la diversité à la communauté des églises canadiennes, et plusieurs églises qui ont leurs racines au Moyen-Orient appartiennent maintenant au Conseil canadien des églises. Les membres de ces églises ont des liens familiaux directs avec la région.

Chaque année, des milliers de membres des églises canadiennes se rendent au Moyen-Orient pour visiter la Terre sainte. Il est regrettable que ces voyages leur permettent rarement d'avoir des contacts avec la vie des églises locales; les

pèlerins parcourent rapidement les lieux bibliques grâce à des visites guidées et n'ont ni le temps ni l'occasion de rencontrer des chrétiens arabes.

Nous notons que les églises canadiennes ont participé à des programmes d'assistance au Moyen-Orient en fournissant un appui au Département d'assistance aux réfugiés de Palestine du Conseil des églises du Moyen-Orient ainsi qu'à son programme de secours d'urgence et de reconstruction au Liban.

Ces contacts et ces activités des églises canadiennes dans la région ont entraîné l'envoi d'une délégation des églises canadiennes au Moyen-Orient en septembre 1987. Cette expérience a contribué au renforcement des liens entre le Conseil canadien des églises et le Conseil des églises du Moyen-Orient et a permis de mieux comprendre la complexité des problèmes auxquels la région doit faire face.

4. Le conflit israélo-palestinien :

L'un des principaux conflits dans la région est celui qui oppose Israël et les Etats arabes et dont l'élément central est la lutte pénible entre Israéliens et Palestiniens pour un même territoire. Il s'agit d'un conflit entre deux droits : d'une part, le droit du peuple juif à un foyer national reconnu à l'intérieur de frontières sûres et garanties et, d'autre part, le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris le droit d'établir un foyer national palestinien souverain. Aucun de ces deux peuples ne peut revendiquer ses droits de l'homme et ses droits politiques aux dépens de l'autre. Quarante années de guerre et de représailles ont prouvé que la seule solution réelle et durable viendra non pas de l'emploi de la force militaire, mais d'une solution négociée sur la base de la justice et de la reconnaissance mutuelle des droits et des aspirations des deux parties.

Depuis décembre 1987, l'Intifada des Palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne a modifié la forme du conflit. Les jeunes Palestiniens ont montré la profondeur de leur désespoir dans la situation tragique actuelle et ont fourni la preuve irréfutable des sacrifices qu'ils sont prêts à faire pour leur cause.

Nous sommes affligés à la fois par la souffrance du peuple palestinien dont les droits de l'homme sont violés quotidiennement par les autorités israéliennes et par le dilemme dans lequel se trouve actuellement le peuple israélien. La politique que le Gouvernement israélien actuel considère comme essentielle pour la sécurité du pays constitue une contradiction marquée des principes de la fondation d'Israël. Nous applaudissons les efforts des groupes pacifistes dans la région, en particulier parmi les Juifs et les Palestiniens d'Israël qui ont lutté, malgré des obstacles considérables, pour promouvoir la compréhension dans l'intérêt de la réconciliation, de la justice et de la paix pour les deux communautés.

~~Nous affirmons qu'un règlement global du conflit israélo-palestinien doit tenir compte des droits et des préoccupations des deux parties. La solution de cette question centrale est essentielle pour résoudre le conflit plus large entre Israël et les Etats arabes.~~

Nous affirmons donc que la base d'un règlement pacifique se trouve dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, avec certaines modifications pour tenir compte des changements qui sont intervenus depuis 1967. Les principes énoncés dans ces résolutions permettraient d'assurer :

1. Le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés en 1967, et la reconnaissance par tous les Etats de la région du droit d'Israël à l'existence;
2. Le droit de tous les Etats, y compris Israël et les Etats arabes, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues;
3. La réalisation du droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris le droit d'établir un Etat palestinien souverain.

Alors que le deuxième principe exige explicitement que tous les Etats de la région reconnaissent le droit d'Israël à une existence sûre, le troisième affirme que les Palestiniens ont le droit de déterminer leur propre avenir, y compris l'établissement d'un Etat souverain.

Nous affirmons que ce conflit ne peut pas être résolu par la force, mais uniquement par des moyens pacifiques. Nous appuyons fermement la convocation d'une conférence de paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui est envisagée dans les résolutions 38/58 C et 43/176 de l'Assemblée générale. Les négociations menées dans ce cadre devraient inclure toutes les parties directement intéressées : Israël, l'Organisation de libération de la Palestine, et les Etats arabes voisins. Toute négociation visant à résoudre ce conflit doit englober également les grandes puissances : l'appui actif des Etats-Unis et de l'Union soviétique est essentiel au succès de ces négociations. A cet égard, nous nous félicitons qu'il semble y avoir une amélioration des relations entre l'Union soviétique et Israël.

...

8. Jérusalem :

Nous affirmons que le statut de Jérusalem est une question importante en soi, qui est tout à fait distincte du conflit israélo-palestinien et qui mérite donc une attention particulière.

Nous estimons que l'annexion du secteur oriental de Jérusalem par Israël est une violation du droit international.

Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions abrahamiques, et nul ne devrait tenter de minimiser son importance pour l'une de ces trois communautés. Le dialogue entre chrétiens, musulmans et juifs peut accroître notre compréhension de cet attachement religieux profond à Jérusalem.

Nous affirmons l'importance vitale du libre accès aux Lieux saints de Jérusalem pour les membres de ces trois religions.

En tant que membres d'églises chrétiennes, nous sommes préoccupés par la diminution de la population chrétienne de Jérusalem due à une émigration importante. Nous pensons qu'une présence et un témoignage chrétiens continus à Jérusalem sont importants pour l'ensemble de la chrétienté.

9. Un rôle pour les églises canadiennes :

Nous appuyons par nos prières les églises du Moyen-Orient qui continuent à faire face à de nouveaux défis au milieu de graves difficultés. Nous prions pour que guérissent les blessures des nations de la région, et nous appuyons les efforts de tous les hommes de bonne volonté qui poursuivent l'oeuvre de réconciliation et d'instauration de la paix.

Notre gouvernement pourrait lancer des initiatives plus vigoureuses et plus constructives dans la région s'il devait réagir à une opinion publique mieux informée et s'exprimant d'une manière plus nette. Les églises peuvent contribuer en augmentant la prise de conscience du public concernant la région. En particulier, elles devraient s'engager à mieux faire comprendre à leurs membres l'opposition entre les droits dans le conflit israélo-palestinien, en établissant un parallèle entre la reconnaissance de l'urgence et de la justesse de la cause palestinienne et la reconnaissance du droit d'Israël à une existence pacifique et sûre...

Nous affirmons également l'importance d'un dialogue entre les groupes religieux au Canada. Lorsque le processus de dialogue aura renforcé les liens de confiance et de compréhension entre chrétiens, juifs et musulmans dans notre pays, nous pourrions commencer à échanger nos points de vue différents sur le Moyen-Orient. Nous formulons des espoirs et nous prions pour que chaque partie à ce dialogue soit entendue par les autres et, en écoutant les autres, enrichisse sa propre compréhension.
